

Présentation : Utopies économiques

Matthieu Hély et Sylvain Lefèvre

Utopies économiques
Numéro 72, Automne 2014

URI : id.erudit.org/iderudit/1027203ar
DOI : [10.7202/1027203ar](https://doi.org/10.7202/1027203ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN 1204-3206 (imprimé)
1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Matthieu Hély et Sylvain Lefèvre "Présentation : Utopies économiques." *Lien social et Politiques* 72 (2014): 3–16. DOI : [10.7202/1027203ar](https://doi.org/10.7202/1027203ar)

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 2014

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Présentation

Utopies économiques¹

MATTHIEU HÉLY
Maître de conférences
Université Paris 10 - Nanterre

SYLVAIN LEFÈVRE
Professeur
Université du Québec à Montréal

Pendant des siècles, la religion a disposé d'un monopole sur les croyances en un monde meilleur qui devait nécessairement se situer dans l'au-delà et pas *hic et nunc*. Il aura fallu attendre l'œuvre de Thomas More pour que les hommes prennent conscience qu'ils avaient la capacité d'édifier eux-mêmes leurs propres croyances, transposables ou non dans le monde réel. D'une certaine manière, *L'Utopie*, publiée en 1516, préfigure l'intuition de Marx et Engels selon laquelle « les hommes font leur propre histoire », développée, plus de trois cents ans après, dans le *Manifeste du Parti communiste*. Comme l'avait bien vu Michel Beaud, le terme *utopie* est ainsi étroitement lié à la genèse historique du capitalisme (Beaud, 2010). L'œuvre de More a, en effet, mis l'accent sur une tension majeure : « là où tous mesurent toutes choses d'après l'argent, dans ces pays-là, il est à peu près impossible que la justice et la prospérité règnent dans la chose publique ». Cette contradiction prend des formes variées selon les différentes configurations du capitalisme, mais elle perdure dès sa genèse. Elle s'exprimera notamment avec âpreté lors de la révolution industrielle sous la forme d'un antagonisme entre une activité productive fondée sur l'exploitation de la force de travail et la « passion de l'égalité » qui caractérise les aspirations démocratiques, d'après le mot de Tocqueville. En effet, il faut noter que du milieu du XIX^e siècle au début du XX^e siècle, les hommes se rendent à la fois plus égaux politiquement (généralisation du droit de vote, mise en place de démocraties représentatives) et plus inégaux économiquement (concentration des patrimoines liée à la révolution industrielle). Selon leur histoire, leurs croyances, leur culture, les sociétés modernes sont parvenues ensuite à élaborer des formes de compromis où « l'État providence » occupe une position plus ou moins importante (Esping-Andersen,

1. Les évaluateurs anonymes sont remerciés pour leurs commentaires constructifs sur la première version de ce texte.

1999). En effet, face à la diffusion de « l'esprit du capitalisme » et à sa transposition dans les pratiques économiques ordinaires, les sociétés modernes ont longtemps été polarisées entre des utopies « libérales », où le marché devait devenir le principe « autorégulateur » de toutes les relations sociales (jusque dans les relations de travail) (Polanyi, 1983), et des utopies « socialistes », dont la consistance résidait dans l'affirmation des valeurs démocratiques face à l'hégémonie du marché sur le reste de la société. L'affaiblissement de la capacité de ces dernières à incarner un « au-delà du capitalisme », marqué par l'échec du « socialisme réel », ne signifie pas pour autant la « fin de l'histoire » comme certains essayistes l'ont prophétisé dans le tumulte du début de la décennie 1990 (Fukuyama, 1992). Dans l'antagonisme entre ces deux formes d'utopie, l'État a ainsi longtemps incarné une (fausse) alternative au marché. L'histoire économique a en effet clairement établi le rôle déterminant de l'État dans le développement du « néolibéralisme », et ce, particulièrement en France². Si dans l'entre-deux-guerres, avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement du Front populaire, et dans l'immédiat après-guerre, avec le programme du Conseil national de la résistance, l'État a mis en place des instruments de contrôle de l'économie (planification et nationalisations d'entreprises), ces préalables ont ensuite conduit à l'élaboration, dans le cadre du Plan Monnet à l'aube des années 1950, d'une « économie dirigée » mettant davantage l'accent sur le développement économique que sur les idéaux de justice sociale. Sous l'influence d'hommes d'État tels François Bloch-Lainé et Jean Monnet, la stabilité budgétaire et la croissance économique ont ainsi constitué les principaux objectifs de l'intervention publique dans l'économie, amorçant progressivement l'intégration de l'État « au cœur du capitalisme », phénomène qui n'apparaît que plus clairement aujourd'hui (Eyraud, 2013). Il convient donc de distinguer deux formes de néolibéralisme, comme nous y invite François Denord (Denord, 2007) : le premier a constitué un cadre favorable à une forte croissance économique entraînant le développement de services publics et du secteur non marchand (progressivement reconnu par la comptabilité nationale), lesquels ont été accompagnés d'une réduction des inégalités et d'un relatif « plein emploi ». La seconde forme de néolibéralisme, développée à partir de la fin des années 1970, voit au contraire l'organisation par l'État de sa propre défection au bénéfice du marché. Dans cette nouvelle configuration, la « main droite » de l'État reprend l'ascendant sur sa « main gauche », comme l'avait constaté Pierre Bourdieu en

2. Selon Richard F. Kuisel : « le terme de néolibéralisme, qui devait entrer dans l'usage après 1945, s'applique déjà valablement aux relations du public et du privé à la veille de la guerre. Il existait un mélange de forces spontanées du marché et d'intervention étatique, spécialement sous la forme d'encouragements à l'expansion économique [...]. À la veille de la Deuxième Guerre mondiale, de nombreux Français, parmi lesquels certains hauts responsables, en étaient venus à reconnaître la formule hybride du néolibéralisme comme définissant, pour l'avenir, la politique économique de la nation » (Kuisel, 1984 : 225).

1992³. Cependant, si la croyance dans la capacité de l'État à exercer un rôle de régulation du capitalisme s'est affaiblie, il est évident que cela n'invalide en rien tout projet politique d'émancipation, et l'aspiration à « rêver d'un autre monde » persiste, et c'est heureux, dans la nature anthropologique des hommes⁴.

Dans cette perspective, les travaux coordonnés par Erik Olin Wright, regroupés sous le titre *Envisioning Real Utopias*, témoignent de l'actualité des recherches sur les utopies et de leur dimension émancipatrice à l'égard de l'ordre économique existant (Wright, 2010). Le projet d'Olin Wright est né au début des années 1990 dans un contexte d'effondrement des régimes communistes qui semblait valider l'aphorisme de Margaret Thatcher selon lequel « il n'y a pas d'alternative »⁵. C'est pour observer les convergences entre les différentes critiques du capitalisme que le projet *Real Utopias* est né. Sur la base de cette longue expérience de recherche, Olin Wright pointe une tension majeure des utopies contemporaines : « il existe par conséquent une tension continue et inévitable entre le potentiel émancipateur des utopies réelles et leur intégration fonctionnelle dans l'« écosystème » capitaliste. Pour qu'une utopie réelle soit stable au sein d'une société capitaliste, elle doit entretenir une sorte de *modus vivendi* avec le capitalisme. *L'alternative doit rester dans les marges*. Mais, avec ce *modus vivendi*, elle court le risque de l'absorption. Pour ceux qui se sont engagés à transformer et à dépasser le capitalisme, le défi est donc de trouver des manières de soutenir la dimension émancipatrice de ces alternatives malgré leurs contradictions. » (Farnea *et al.*, 2013)

Cette nécessité de rester dans les marges pour préserver une certaine puissance de subversion, que décrit Erik Olin Wright dans l'entretien en question, fait indirectement écho à la loi relative à l'économie sociale et solidaire en cours d'adoption par le Parlement en France⁶. En effet, ce texte fabrique un compromis entre l'héritage de l'économie sociale, telle qu'elle s'est développée au XIX^e siècle avec les associations ouvrières et les premières sociétés de secours mutuels, et les pratiques contemporaines de l'« entrepreneuriat social », telles qu'elles sont notamment présentées par Clément Gérôme⁷ dans le présent

3. « Je pense que la main gauche de l'État a le sentiment que la main droite ne sait plus, ou pire, ne veut plus vraiment savoir ce que fait la main gauche. En tout cas, elle ne veut pas en payer le prix. » Interview réalisée le 12 avril 1992 (Bourdieu, 1998).

4. Pour un panorama de quelques utopies contemporaines, voir la semi-plénière du congrès de l'Association française de sociologie intitulée *Les alternatives à la domination capitaliste : l'utopie en pratiques* qui s'est déroulée le 17 septembre 2013 à Nantes. URL : <http://webtv.univ-nantes.fr/fiche/3624/les-alternatives-a-la-domination-capitaliste-l-utopie-en-pratiques>.

5. Voir l'entretien avec Vincent Farnea et Laurent Jeanpierre pour la revue *Tracés* (Farnea *et al.*, 2013).

6. Au moment de la rédaction de cette introduction, l'Assemblée nationale a adopté le texte en seconde lecture.

7. Voir « L'entrepreneuriat social en France : une reconfiguration entrepreneuriale des discours et des pratiques du secteur associatif ? » dans le présent numéro.

dossier. Dans un premier temps, sont ainsi intégrées dans le même périmètre juridique les organisations « historiques » de l'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles) ; y sont également ajoutées : les fondations privées à but non lucratif et enfin les sociétés commerciales, sous réserve d'être agréées comme des « entreprises solidaires d'utilité sociale » conformément à la procédure instituée par la loi. S'il est trop tôt pour se prononcer sur les effets de ce nouveau cadre législatif, le risque d'une « intégration fonctionnelle au capitalisme », pour reprendre les termes d'Olin Wright, est désormais clairement perçu par de nombreux acteurs et organisations. Certains, parmi les détracteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), appellent même de leurs vœux la dissolution de toute spécificité des organisations composant l'ESS au nom du respect des normes libérales de la concurrence « libre et non faussée » : c'est notamment le cas de la Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques (iFRAP)⁸. Pourtant la déclaration du ministre en charge de la loi au Sénat en juillet 2013 soutenait clairement l'économie sociale et solidaire comme alternative à un contexte durablement marqué par les effets de la crise financière de 2008⁹. Pour paraphraser Spinoza, il faut donc constater qu'il n'y a

-
8. La Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques, dans son rapport consacré à la loi sur l'ESS, demande au gouvernement de ne pas compenser, en faveur de l'ESS, les baisses de « charges » (i. e. « cotisations salariales et patronales ») dont a bénéficié le secteur marchand ; de faire basculer les coopératives équivalentes à des PME (plus de 250 salariés et/ou plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires) sur des statuts de SA ou de SAS lucratives ; de n'autoriser les collectivités publiques à attribuer de subventions qu'aux associations ayant déjà l'équivalent en recettes de dons pour arriver à un maximum de 50% de subventions dans leur budget annuel ; et enfin de fixer un tarif unique pour les prestations délivrées à la fois par des entreprises commerciales et relevant de l'ESS (Nouel, 2014).
 9. « L'ambition du Gouvernement consiste à encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire dans tous ses aspects, afin de construire avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire une stratégie de croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement. Elle s'appuie sur les principes irriguant ce mode d'entreprendre différent : l'aspiration à la démocratie au sein de l'entreprise : en choisissant une gouvernance qui associe les salariés, les producteurs, les adhérents, les sociétaires ou les bénévoles, elle installe la démocratie dans « l'atelier » et soustrait la pérennité de l'entreprise à la décision solitaire et unilatérale du propriétaire du capital ; la mesure et de la tempérance : le temps de l'économie sociale et solidaire est celui du long terme pour favoriser la durabilité de son activité dans le temps. Secteur économique à l'investissement patient, les entreprises de l'économie sociale et solidaire consacrent ainsi leurs excédents aux forces productives, à l'investissement collectif et aux réserves impartageables ; le bénéfice pour tous comme finalité : l'économie sociale et solidaire réconcilie l'économie avec le sens commun des « bénéfiques », c'est-à-dire des bienfaits (*benefitius*). Elle replace l'homme et ses besoins au cœur de la décision économique. Elle replace l'intérêt général et le progrès collectif parmi les finalités premières de l'activité économique. » Texte n° 805 (2012-2013) de MM. Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Économie et des Finances, et Benoît HAMON, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation, déposé au Sénat le 24 juillet 2013.

pas de force intrinsèque de l'idée vraie¹⁰. Autrement dit, il ne suffit pas d'invoquer «l'économie sociale et solidaire» pour que, par la magie du performatif, elle s'incarne *ipso facto* dans des pratiques. Toutefois, il convient d'ajouter que la spécificité des sociétés modernes est d'avoir éprouvé le fait que toutes les utopies n'étaient pas, par nature, irréalisables¹¹ : qu'il s'agisse de pratiquer une sexualité non reproductive, de marcher sur la Lune ou d'éradiquer les famines par l'industrialisation de la production agricole. C'est d'ailleurs probablement pour marquer cette rupture avec le «premier âge» des utopies que Foucault avait forgé le concept d'«hétérotopie» (Foucault, 1984) pour désigner des lieux, non pas inexistantes, mais simplement autres, pour bien marquer qu'ils sont pas hors de portée de l'action des hommes et que l'utopie a bel et bien sa part de «réel» (Riot-Sarcey, 1998).

Dans le présent numéro, nous proposons d'appréhender les utopies économiques dans leur sociogenèse à partir de trois principaux niveaux d'analyse :

1. Leur production comme «utopies abstraites» en examinant leurs fondements sociologiques ;
2. Les modalités de leur politisation, c'est-à-dire la manière dont des activités initialement perçues comme économiques sont requalifiées en tant que pratiques politiques ;
3. Leur positionnement, entre institutionnalisation et situation à la marge.

LA SOCIOGENÈSE DES UTOPIES ÉCONOMIQUES

Cette partie se trouve totalement convergente avec la relecture que Norbert Elias propose de l'œuvre de Thomas More, où il insiste fortement sur l'ancrage social qui préside à l'émergence des utopies indépendamment du génie créateur des individus qui les expriment sous des formes littéraires, artistiques ou scientifiques : «Les utopies ont beau avoir été inventées par des individus tout à fait singuliers et, en ce sens, être des représentations imaginaires absolument individuelles, il s'agit pourtant toujours de projets sociogénétiques également : leurs auteurs parlent depuis une situation sociale donnée, depuis une situation sociale vécue ; ils visent une société bien spécifique, le plus souvent organisée sous la forme d'un État, et, au sein de cette société, un public particulier, une couche particulière [...]. On peut par exemple chercher à déterminer la structure spécifiquement littéraire d'une utopie ou sa valeur artistique unique. Mais si

10. «La connaissance vraie du bon et du mauvais ne peut, en tant que vraie, réduire aucune affection, mais seulement en tant qu'elle est considérée comme une affection», Partie 4, Proposition 14, Baruch Spinoza, *Éthique* (Trad. Appuhn), URL : <http://ethicadb.org/pars.php?parid=4&tlanid=0#414>.

11. Comme l'a bien noté Norbert Elias : «[...] au XX^e siècle, la ligne de démarcation entre ce qui est possible aux êtres humains et ce qui leur est impossible est devenue plus floue que jamais» (Elias, 2014, p. 97).

l'on n'a pas sous les yeux en même temps, de façon claire et explicite, le *topos* social de l'utopie, toutes les analyses qui s'ensuivront seront dépourvues de fondements solides à partir desquels s'orienter», écrit-il dans un texte publié pour la première fois en 1982 (Elias, 1982) et traduit en français récemment (Elias, 2014). Recontextualiser le *topos* social à partir duquel germent les utopies est une condition décisive pour les rendre intelligibles, et c'est bien le parti pris qu'ont adopté les articles qui composent cette première partie du numéro.

La démarche d'Ophélie Siméon, tout d'abord, s'attache à rassembler les travaux biographiques autour de Robert Owen pour mieux différencier l'homme, ses idées et ses expériences, du «personnage», qui sera intronisé dans le panthéon du socialisme britannique par la Société fabienne fondée par le couple Sidney et Beatrice Webb. Pourtant cité dans *Le capital* pour sa contribution à des méthodes éducatives émancipatrices, Owen aurait ainsi servi à incarner le désaccord entre «socialistes utopiques» et «socialistes scientifiques» sur le rôle du prolétariat comme «le moteur et l'agent du progrès social». L'élaboration d'un véritable mythe politique fondé sur la personne d'Owen est, selon Siméon, révélateur des ambivalences du «socialisme utopique» et de sa remobilisation dans une configuration historique où le néotravailleurs est écarté du pouvoir depuis 2010. La réappropriation par les conservateurs du référentiel de la *civil society* dans le cadre du programme, lancé par David Cameron, de la *Big Society* y joue certainement un rôle. Celui-ci préconise notamment «de redonner plus de pouvoirs aux communautés [...]; d'encourager les individus à être plus actifs au sein de ces dernières [...]; de décentraliser le pouvoir central vers les autorités locales [...]; de soutenir les coopératives, les mutuelles, les organisations caritatives et les entreprises sociales [et] de publier les données publiques»¹².

Dans le prolongement de cette démarche de «sociogenèse des utopies économiques», Karim Fertikh prend, quant à lui, pour objet l'élaboration de la doctrine ordo-libérale de «l'économie sociale de marché», telle qu'elle a pu être décrite par Michel Foucault dans son célèbre cours au Collège de France. Cependant, l'auteur remarque que ce cours fait de Karl Schiller (1911-1984), ministre de l'Économie social-démocrate de 1966 à 1972, une véritable incarnation du néolibéralisme. Or, comme l'article de Fertikh le met bien en lumière, l'élaboration du programme du SPD de 1959 est, en fait, le fruit de plusieurs contributions collectives, dont notamment une part significative d'universitaires. La démarche de l'auteur va donc consister à décrire l'espace des économistes producteurs à l'origine d'un nouvel ordre économique et social fondé, en particulier, sur la diversité de formes d'entreprise. En effet, cet ordre est composé

12. Voir «Building the Big Society» publié en 2010 sur le site du premier ministre, URL : https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/78979/building-big-society_0.pdf.

à la fois de petites entreprises privées, d'entreprises coopératives (visant la satisfaction de « besoins » et non le profit) et d'entreprises publiques. L'objectif est bien alors d'éviter la concentration au sein de grandes organisations productives, pour mieux tendre vers un idéal de « démocratisation de l'économie ». Ce point n'est pas sans faire écho à la définition donnée par certains intellectuels de la notion d'« économie solidaire », dont ils entendent se faire les théoriciens (Laville, 2011).

S'attendant à la généalogie d'une autre catégorie à succès, l'« entreprise citoyenne », Corinne Gendron décèle, dans l'usage de ce référentiel, « une utopie économique proposée par le monde des affaires et les cercles gestionnaires qui vient bousculer la représentation sociale traditionnelle de l'entreprise ». Elle montre là aussi l'influence des cercles académiques américains, qui ont activement participé à la promotion du concept de « citoyenneté corporative » par leurs publications scientifiques. Comme l'explique fort bien Corinne Gendron : « en cherchant à théoriser une expression issue du sens commun, les chercheurs du courant de la citoyenneté corporative confortent cette nouvelle représentation plutôt que d'en analyser les tenants et aboutissants ». Toute l'ambiguïté de leur propos est de glisser d'une opération de pensée métaphorique (penser l'entreprise « comme » une personne morale puis « comme » un individu-citoyen) à la naturalisation d'une mise en équivalence et donc des droits civiques afférents. La diffusion et le succès de la doctrine de « l'entreprise citoyenne » ont ainsi pour effet de légitimer la participation des cadres et dirigeants des firmes à l'élaboration des politiques publiques dans de nombreux domaines. Ils participent également au brouillage des frontières entre le secteur privé et le secteur public ainsi qu'à la dilution du monopole de l'intérêt général dont la puissance étatique était dépositaire.

Enfin, agissant à l'interface de ces deux sphères, le troisième secteur est l'objet de l'article de Clément Gérôme qui décèle dans l'émergence du mouvement de l'entrepreneuriat social une recomposition profonde du monde associatif en France. Prenant appui sur une critique des tenants de l'économie sociale traditionnelle dont la visibilité politique est faible, les thuriféraires de l'entrepreneuriat social souhaitent incarner une « nouvelle » génération décomplexée dans ses relations avec le secteur marchand. Clément Gérôme pointe à juste titre le lobbying efficace exercé par les groupes d'intérêt appartenant à la nébuleuse des entrepreneurs sociaux sur l'élaboration de la loi relative à l'ESS. À le lire, on prend progressivement conscience que le succès de ce mouvement révèle des tensions inhérentes aux entreprises de l'économie sociale entre leurs pratiques et les valeurs solidaires dont elles se réclament. Lorsqu'on les observe sur un temps long, les relations d'interdépendance entre les activités de solidarité à l'égard des faibles et « l'esprit du capitalisme » sont manifestes. Ainsi le développement des Caisses d'épargne, pionnières dans la généralisation de l'accès au crédit des

catégories populaires, participe également d'une entreprise d'encadrement moral des masses laborieuses afin de les socialiser aux normes de la prévoyance et de les transformer en consommateurs rationnels et responsables. De même, le souci du fondateur du Familistère de Guise, Jean-Baptiste André Godin, de créer un lieu de vie communautaire, favorable à l'épanouissement de ses ouvriers, est une manière de s'assurer leur fidélité et leur dévouement à la tâche (Lallement, 2009). Autrement dit, l'économie sociale, si elle est aussi animée par des intentions de subversion des normes de l'économie de marché (en particulier dans son rapport au salariat), n'en demeure pas moins consubstantielle au capitalisme (Hély et Moulévrier, 2013). Cette ambivalence intrinsèque la conduit fréquemment, ainsi que les groupes qui en revendiquent l'appartenance, à jeter l'opprobre sur les déviants, dont les pratiques les auraient assimilés trop visiblement aux entreprises commerciales, en leur reprochant d'avoir « perdu leur âme » et de s'être « banalisés ». C'est ainsi le cas des organisations s'identifiant aux « entreprises sociales », qui sont décrites par les gardiens du temple comme inscrites dans un « mouvement de pensée ancré dans le capitalisme », sous-entendant implicitement que les entreprises de l'économie sociale constitueraient un monde à part situé, on ne sait trop par quelle propriété magique, en apesanteur économique (Lochard, 2013).

LES FRONTIÈRES DE LA POLITISATION

Une seconde manière d'envisager les utopies économiques consiste à les étudier sous l'angle de leur inégale politisation. Par ce terme, nous renvoyons à deux dimensions différentes.

La première dimension de la politisation tient au rapport que des utopies économiques entretiennent avec les pouvoirs publics et l'État. L'étymologie de l'utopie, renvoyant à son inscription spatiale, nous invite dans un premier temps à considérer les tentatives d'échapper à certaines formes de contrôle social et politique, par exemple en créant des espaces protégés, invisibles, ou bien des enclaves au sein d'un territoire plus vaste. Mais dans un second temps, il s'agit aussi de considérer comment les pouvoirs publics favorisent certains dispositifs présentés comme des utopies économiques, à travers des injonctions législatives, fiscales et juridiques.

La seconde dimension de la politisation tient au processus de requalification d'activités auparavant étiquetées comme strictement économiques en des pratiques perçues comme dotées d'un sens, voire d'un effet, politique. Cette volonté explicite de réencadrer des activités économiques et des rapports de production dans un horizon sociopolitique peut se traduire en des mots d'ordre flous et rassembleurs (le travail comme émancipation, l'échange marchand comme lien social, l'entrepreneuriat comme *empowerment*), mais aussi en des micropratiques dont l'ordonnement est régi par de forts conflits de valeurs, voire des

controverses (comment réguler des échanges non monétaires? combien « vaut » le bénévolat? comment établir la légitimité d'une échelle de rémunération?). L'enjeu est également, dans des utopies économiques, de décider où s'arrêtent les frontières de la politisation, vis-à-vis d'un périmètre autonome pensé comme « la logistique », « l'économique », bref sur le mode d'une gestion ayant ses propres règles de fonctionnement, où l'efficacité primerait sur tout autre norme.

L'article d'Arielle Gomez et Xabier Itcaina, à propos des circuits courts en Pays basque, en France, comporte cette double dimension de la politisation. L'analyse du discours sur la « souveraineté alimentaire » permet de saisir la construction, à partir d'un enjeu agricole, d'un idéal à la fois économique (la transformation du rapport producteur-consommateur), politique (la dénonciation du néolibéralisme) et territorial (l'ambivalence à l'égard de l'État, avec une identité distincte basque, antiétatique, mais la mise en place de partenariats avec les collectivités territoriales). La dimension temporelle est également importante, avec la reconfiguration d'une action collective sur plusieurs décennies, que relie le fil rouge d'une organisation économique alternative, de la mise en place dans les années 1980 d'une société de capital-risque, basée sur l'actionnariat populaire, nommée *Herrikoa* (du/pour le peuple/pays), au commerce équitable en solidarité avec les partenaires du Sud aujourd'hui.

Cette dynamique territoriale particulière marque également l'étude de Leyla Sall, dédiée à la diaspora des entrepreneurs mourides sénégalais. Ceux-ci sont porteurs d'une utopie religieuse qui s'actualise dans des pratiques marchandes dotées d'un sens spécifique. La mystique du travail permet d'une part de renverser l'ordre historique de la domination coloniale en partant « à l'assaut » des villes occidentales, d'autre part de créer un mouvement structuré par la hiérarchie maraboutique et une solidarité réticulaire par-delà l'éclatement géographique du groupe, et enfin de financer les politiques sociales à Touba, la capitale religieuse de la confrérie mouride, qui jouit d'une forme d'extraterritorialité vis-à-vis de l'État sénégalais.

La relation à l'État traverse d'une autre manière l'article qu'a consacré Anne Bekelynyck au rôle des entreprises privées dans la lutte contre le VIH/sida en Côte d'Ivoire. Dès les années 1990, certaines vont mettre sur pied des programmes d'accès aux traitements antirétroviraux (ARV) pour leurs salariés. Cette décision est le produit de plusieurs influences : l'intervention massive de la coopération internationale sur la question du sida, l'attention portée par l'autorité étatique, et enfin le poids des questions de responsabilité sociale des entreprises au sein du secteur privé. Dans un second temps, les entreprises ne sont plus des pionnières qui introduisent des formes de subversion de l'ordre économique et médical, mais elles deviennent des points d'ancrage d'une action publique plus large sur cette question. Ce sont alors les ambivalences d'un système fondé sur le volontariat et la « responsabilité » qui sont mises à l'index, à l'image des inégalités

fondamentales dans l'accès aux soins, selon les entreprises et les régions, ou selon les restructurations et les licenciements en temps de crise économique.

Enfin, le dernier article de cette seconde partie nous convie à l'analyse d'une politique publique incarnée à travers un dispositif particulier : celui de l'autoentrepreneur mis en place en 2009 en France. Comme l'indique son auteure Sarah Abdelnour, il s'agit ici de comprendre la transformation d'« une utopie administrative et économique – la création d'entreprise sans formalités et sans risques – à une utopie politique et sociale – l'initiative individuelle comme pilier de l'ordre social ». Ce dispositif particulier a été présenté à la fois comme le moyen pour des chômeurs de créer leur propre emploi, comme une « libération » du travail vis-à-vis de l'ordre régulé du salariat et de l'artisanat, et enfin comme une lutte contre l'exclusion, puisque les règles du marché du travail combattues desserviraient les plus démunis socialement (personnes peu diplômées, immigrés). La genèse et l'institutionnalisation de ce dispositif permettent de mieux saisir l'improbable coalition des porteurs de ce dispositif, de la droite libérale à des acteurs du monde associatif.

MARGES ET INSTITUTIONNALISATION

L'analyse des processus d'institutionnalisation des utopies économiques réintroduit nécessairement les tensions, relevées précédemment, sur le positionnement toujours complexe *aux marges* d'un système. Se situer à la marge, certes, mais à la marge de quoi ? De l'État ? Du marché ? Du salariat ? D'ailleurs, est-ce que la situation à la marge construit en soi l'alternative ? Quelle est la bonne distance à maintenir entre le centre et la périphérie, au sein de cette marge qui est à la fois espace de relégation, de distinction, de contestation, de contrepoint et de contrefort ?

Dans de nombreux pays, et particulièrement en France et au Québec, le secteur de l'économie sociale affronte ce questionnement sur ce positionnement à la marge. S'il se définit fréquemment sur le mode du ni État-ni marché, il est en fait surtout structuré par ces tensions liées à une forme d'institutionnalisation controversée. La construction d'un secteur autonome de l'économie sociale apparaît comme un moyen d'être plus fort pour des acteurs marginalisés économiquement et socialement. Au-delà de l'éparpillement d'expériences, perçues comme vertueuses mais anecdotiques, il s'agit d'en démontrer la cohérence intrinsèque, la complémentarité, d'exiger une reconnaissance (symbolique, économique ou juridique), et *in fine* de ne plus être défini en creux (ni service public, ni échanges marchands traditionnels), de manière hétéronome, mais bien en construisant de manière autonome un discours, des catégories analytiques, des dispositifs et un projet collectif. Mais cette construction d'un secteur autonome de l'économie sociale se heurte nécessairement aux difficultés inhérentes à ce type de processus : quel périmètre (qui inclure ?), quelle régulation interne (au

nom de quoi exclure? comment vérifier le respect des normes?), quel rapport aux acteurs externes (État, entreprises privées)? Le dilemme du rapport centre-périphérie se pose de manière classique, avec toutes les controverses de la bonne distance à tenir, des formes de coopération ou d'opposition aux acteurs plus centraux. Ainsi, que faire quand on est accepté, consacré, intégré par les acteurs économiques et politiques centraux?

Par ailleurs, au delà de ce lien centre-périphérie, la compréhension des tensions liées au statut *à la marge* implique également de prendre en compte la manière dont les contraintes productives et entrepreneuriales pèsent sur les initiatives militantes. Or, à ce titre, les espaces d'engagement, en se récusant comme espaces de travail et de salariat, sont parfois dans des formes dérogoatoires au droit du travail, entretenant une grande ambiguïté vis-à-vis d'un «super bénévole» mettant à profit des compétences professionnelles et d'un «sous-emploi» vécu sur le mode du dévouement (Simonet, 2010). On ne compte ni ses heures, ni sa peine dans ces emplois militants. Parfois, on y décèle une forme d'épuisement vécue comme une marque de dévouement, tandis que la médecine du travail l'aurait qualifiée comme épuisement professionnel au sein d'une entreprise privée, appuyé par des syndicaux dont on peine *a contrario* à penser la légitimité dans l'univers associatif. Produire autrement, à quel coût? Au-delà des évidentes limites de la performativité de l'intention, les contributions de cette troisième partie nous aident à mieux saisir les dilemmes pratiques et les défis théoriques d'une ambition paradoxale : faire l'économie de l'utopie.

Fanny Darbus explore dans son article les forums de l'économie sociale et solidaire en France. Dans ces espaces, devant l'hétérogénéité des exposants, l'observateur peut rapidement se demander ce qui rassemble ces pratiques, en dehors de leur exclusion par les réseaux marchands classiques. En effet, les biens rares et insolites qui s'y trouvent ont en commun des rapports problématiques aux normes juridiques et économiques. L'alternative se construit ici d'abord par une exclusion des structures de financement, de distribution et de certification traditionnelles. Si la densité subversive des intentions des différents exposants est très inégale, le fil rouge est l'usage social qu'ils font de l'économie sociale et solidaire pour affirmer la légitimité de leurs pratiques. En somme, l'alternative politique est alors un moyen d'éviter la marginalisation économique.

Cette réflexion sur les marges est renforcée par la contribution de Guilhem Anzalone, consacrée au réseau de magasins indépendants Biocoop. Issu des mouvements écologistes des années 1970, ce réseau de distribution de produits écologiques a cheminé en France par la création de coopératives de consommateurs, puis de magasins fédérés au niveau régional puis national, au nombre de 340 en 2013. L'article analyse les instruments (Lascoumes et Le Galès, 2005) logistiques, financiers et de normalisation à l'œuvre pour favoriser les produits biologiques et l'approvisionnement local : certification et labellisation, cahiers

des charges, codes restituant la structure des ventes, taux de fidélité, plafonnement des marges... L'institutionnalisation du réseau se heurte néanmoins à trois difficultés : premièrement, l'inégale adhésion des magasins à la ligne fédérale (que viendrait réguler un « contrat de réseau » à l'étude) ; deuxièmement, la relation complexe à la grande distribution (dont sont souvent issus des directeurs de magasins qui ont choisi de quitter des équivalents du côté conventionnel, mais en ont gardé des compétences techniques gestionnaires) ; et troisièmement, la gouvernance des filières, au sein desquelles Biocoop ne représente qu'un faible volume de vente.

L'attention portée aux instruments est aussi présente dans la contribution de Diane Rodet. À partir d'une enquête sur les dispositifs de qualité de l'économie solidaire (certification et charte), elle met en perspective l'hétérogénéité de ce secteur. Ces dispositifs sont porteurs de représentations très différentes du rôle du consommateur : individu peu réflexif (le label permettant de susciter la confiance, sur le mode de la remise de soi) contre consommateur engagé (la certification comme implication du citoyen). Un autre clivage sépare les partisans et les adversaires du contrôle par un tiers et du type de relation qu'il génère entre l'organisme certificateur et les membres. Enfin, la dernière polarisation s'ordonne autour de la figure de l'expert puisque « les consommateurs ou les pairs sont pensés plus compétents collectivement qu'un auditeur ne pouvant être spécialiste de toutes les productions ». Ces différents clivages s'insèrent au sein d'une opposition plus globale entre tenants et opposants du marché (comme principe de structuration de la concurrence) et d'une représentation dominante de l'économie ; les tenants de la certification par des tiers sont proches de la représentation dominante de l'économie, tandis que les promoteurs des systèmes participatifs visent un changement plus structurel.

Enfin, l'article de Quidora Morales La Mura porte sur « L'engagement au travail : entre militance effective et contraintes dissimulées », au sein d'associations de défense de consommateurs. Elle y analyse les tensions liées à la professionnalisation et à la salarisation de ces organisations, qui sont à la fois des espaces de travail et des espaces démocratiques. Les différents statuts (« simple » bénévole, dirigeant associatif bénévole, permanent salarié, salarié non militant) s'articulent à des rapports de pouvoir parfois conflictuels. Elle pointe aussi la manière dont, afin de maintenir un emploi souvent précaire, les salariés oscillent entre l'acceptation d'heures supplémentaires non rémunérées et un temps volontairement « offert » à l'association, sur un mode bénévole. Cependant, « entre militance effective et injonctions latentes à faire la démonstration d'une implication au-delà des clauses du contrat de travail, les frontières sont floues ». L'affranchissement du cadre contractuel peut amener une remise en cause de leur professionnalisme (témoins ces salariés jugés « trop intense[s], trop présent[s] et trop politique[s] »), alors qu'*a contrario*, la légitimité de leur emploi nécessite la

réaffirmation permanente du salariat comme gage de la qualité de service. On mesure alors sans mal la manière dont les enjeux de positionnement de l'ESS à la marge, toujours dans un entre-deux inconfortable, sont également incorporés par les acteurs qui y évoluent : à la fois salarié et militant, professionnel et bénévole, engagé mais à distance respectable, rémunéré mais désintéressé, attaché contractuellement mais devant faire la preuve que le lien à la cause et à l'organisation ne se réduit pas à cette relation froide.

Cette incorporation de dilemmes structurels au niveau des individus est redoublée chez eux par la réticence à s'en plaindre, sous peine de se faire le complice du système conventionnel, qui sera prompt à relayer ces critiques et à réactiver les lieux communs de la rhétorique réactionnaire (effet pervers, mise en danger, inanité) contre toute utopie économique (Hirschman, 1991). Espérons que le présent numéro de *Lien social et Politiques* aura au moins le mérite de nourrir une attention critique aux utopies économiques, sans pour autant renforcer le *statu quo*.

R É F É R E N C E S B I B L I O G R A P H I Q U E S

- BEAUD, Michel. 2010. *Histoire du capitalisme. 1500-2010*. Paris, Le Seuil.
- BOURDIEU, Pierre. 1998. *Contre-feux: propos pour servir à la résistance contre l'invasion néolibérale*. Paris, Éditions Liber-Raisons d'agir.
- DENORD, François. 2007. *Néolibéralisme, version française: histoire d'une idéologie politique*. Paris, Demopolis.
- ELIAS, Norbert. 1982. «Thomas Morus' Staatskritik: mit Überlegungen zur Bestimmung des Begriffs "Utopie"», dans W. VOSSKAMP (éd.). *Utopieforschung: interdisziplinäre Studien zur neuzeitlichen Utopie*. Stuttgart, J.B. Metzler:101-150.
- ELIAS, Norbert. 2014. *L'utopie*. Paris, La Découverte.
- ESPING-ANDERSEN, Gosta. 1999. *Les trois mondes de l'État providence; essai sur le capitalisme moderne*. Paris, Le lien social, Presses universitaires de France.
- EYRAUD, Corinne. 2013. *Le capitalisme au cœur de l'État. Comptabilité privée et action publique*. Bellecombe-en-Bauges (Rhône-Alpes), Éditions du Croquant.
- FARNEA, Vincent et Jean-Pierre LAURENT. 2013. «Des utopies possibles aux utopies réelles. Entretien avec Erik Olin Wright». *Tracés*, 24 : 231-243.
- FOUCAULT, Michel. 1984. «Des espaces autres. Hétérotopies.» *Architecture, Mouvement, Continuité*: 46-49.
- FUKUYAMA, F. 1992. *The end of history and the last man*. Toronto , New York, Free Press , Maxwell Macmillan Canada , Maxwell Macmillan International.
- HELY, Matthieu et Pascale MOULEVRIER. 2013. *L'économie sociale et solidaire: de l'utopie aux pratiques*. Paris, La Dispute.
- HIRSCHMAN, Albert, 1991. *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*. Paris, Fayard.
- KUISEL, Richard-F. 1984. *Le capitalisme et l'État en France, modernisation et dirigisme au XX^e siècle*. Paris, Gallimard.
- LALLEMENT, Michel. 2009. *Le travail de l'utopie: Godin et le Familistère de Guise*. Paris, Les belles lettres.
- LASCOUMES, Pierre et Patrick LE GALÈS (dir.). 2005. *Gouverner par les instruments*. Paris, Presses de Sciences Po.

-
- LAVILLE, Jean-Louis. 2011. *Agir à gauche, l'économie sociale et solidaire*. Paris, Desclée de Brouwer.
- LOCHARD, Yves. 2013. «L'association : un monde à part ?», dans Matthieu HELY et Maud SIMONET (dir.). *Le travail associatif*. Nanterre : Presses universitaires de Nanterre : 143-57.
- NOUEL, B. 2014. «L'ESS : un modèle ?», *Société civile. Enquêter pour réformer*. Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques (iFRAP), 47.
- POLANYI, K. 1983. *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris, Gallimard.
- RIOT-SARCEY, M. 1998. *Le réel de l'utopie. Essai sur le politique au XIX^e siècle*. Albin Michel.
- SIMONET, Maud. 2010. *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit?* Paris, La Dispute, collection Travail et salariat.
- WRIGHT, Erik-O. 2010. *Envisioning Real Utopias*. London, New York, Verso.